**COMMUNE DE** 

EXTRAIT DU REGISTRE DES <del>DELIB</del>ERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL

TORSAC<sub>AR Prefecture</sub>

64101TORSAC20250224-D2025362-DE

Reçu le 12/03/2025

délibération: D 2025 36 2 L' an deux mille vingt cinq, le lundi 24 février à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC,

sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en

exercice: 15

Date de convocation du : 19 Février 2025

Présents: 13

Présents: BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, BRISSEAUD Philippe, SAUMON Didier, VARAS-DIARRA Catherine, TARDY Marie-Line, SURGET Chantal, LABUSSIERE Patricia, GUILBAUD Francis, PERONNAUD Thierry, HENRI

Votants: 14

Audrey, DEPIT NAUZIN Caroline

Pouvoirs:

Objet: Approbation du compte de gestion 2024 JORAT David a donné pouvoir à PERONNAUD Thierry

Absent(s): GREGOIRE Hervé, JORAT David

Secrétaire de Séance : Marie-Line TARDY

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures Pour copie conforme Le Maire. Catherine BREARD

Emis le 24/02/2025, transmis en préfecture et rendu exécutoire le 1 2 MARS 2025

